

Mercredi 25 septembre 2024

Gestion des risques : comment les communes de la métropole ont-elles progressé en 5 ans sur les documents réglementaires

Le 26 septembre 2019 survenait l'incendie des sites de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen et Petit-Quevilly. Depuis 5 ans, les communes du territoire, accompagnées par la Métropole, ont pris leur part afin de mettre à jour l'ensemble de leurs documents réglementaires en matière de gestion du risque industriel et naturel.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen et Charlotte Goujon, Vice-présidente en charge de la transition écologique, de la santé et de la sécurité sanitaire et industrielle : « Sous l'impulsion de la métropole, les communes se sont mobilisées pour se mettre à jour sur la sécurité industrielle et les risques naturels. En 2020, seulement 11 communes sur 71 (16%) avaient un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à jour. Elles sont 54 aujourd'hui (76%). »

Depuis 2020, la Métropole a mis en œuvre tout un panel d'actions sur le thème de la sécurité industrielle et a accompagné l'ensemble des communes pour la mise à jour de leurs documents réglementaires sur le sujet. En 5 ans, les communes se sont mobilisées pour se mettre en conformité et répondre aux exigences réglementaires :

- **DICRIM /** La Métropole a accompagné les communes pour l'élaboration ou la révision des « DICRIM » (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
 - ⇒ Le DICRIM est un document d'information devant être réalisé par les maires. Il est obligatoire pour toutes les communes de la Métropole. En septembre 2020, 11 communes ne disposaient pas de ce document et seulement 11 communes avaient un document datant de moins de 5 ans (délai de révision réglementaire). **À ce jour, toutes les communes ont réalisé leur DICRIM et 54 communes ont un DICRIM qui date de moins de 5 ans (soit 76%).** Ces DICRIM sont consultables sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.
- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE /** La Métropole a également accompagné les communes pour l'élaboration de leur Plan communal de sauvegarde (PCS).
 - ⇒ Le PCS est un document de gestion de crise devant être réalisé par les mairies. Il est désormais obligatoire pour 62 communes de la Métropole, contre 48 communes en 2020. **À ce jour, 55 communes l'ont réalisé (soit 89% des communes concernées par l'obligation).**

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05